

«Bon, qu'est ce qu'il y a de nouveau encore!»



AFOCG 45

Association de formation collective à la gestion

NOUVEAUTÉS FISCALES, QUELS IMPACTS ? GÉRER UNE SCI OU UN GFA, COMMENT S'Y PRENDRE ?

DATES & HORAIRES

- **Mardi : 03/03/2020** : de 9h15 à 17h30 (7 h)

LIEU

91, grande rue - 45260 Lorris

RESPONSABLE DE STAGE

Élisabeth BAILLIET, animatrice-formatrice, AFOCG 45

INTERVENANT

Yves DIONIS DU SÉJOUR,
directeur d'AS77 et fiscaliste

PUBLIC

Exploitant(e)s du Loiret et des départements voisins,
gérant un GFA ou une SCI, ou ayant un projet de créer
ce type de société.

PRÉ-REQUIS

Aucun

LES + DE LA FORMATION

- Très concret.
- Présence d'un expert de la fiscalité.

INSCRIPTION : (détail au verso)

dès maintenant et jusqu'au **20/02/2020**

AFOCG 45

(Association de Formation Collective à la Gestion)

91 grande rue - 45260 LORRIS

☎ : 02.38.90.44.00 - ✉ : afocg45@orange.fr

🌐 Site internet : <http://www.interafocg.org/afocg45>

📘 : @afocg45

SIRET: 388 974 016 00023 - APE 8559 A - Organisme de formation agréé par la DIRECCTE et enregistré sous le n° 24 45 01041 45 (Préfecture du Loiret). Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

OBJECTIFS

- Maîtriser les nouveautés fiscales liées à la loi de finances.
- Maîtriser les éléments clé de fonctionnement et de formalisme des SCI et GFA.

PROGRAMME

- S'approprier les évolutions de la loi de finances, comprendre les incidences sur l'exploitation. Etre capable de gérer de manière autonome la SCI ou le GFA dont l'agriculteur.trice est partie prenante.
 - **La loi de finances** : présentation de la nouvelle loi de finances 2020, de la loi de finances rectificative 2019 et les objectifs visés.
 - **SCI et GFA : Les objectifs et spécificités de chacune de ces formes juridiques.**
 - Créer et déposer les statuts : contenus et démarches
 - Faire la comptabilité : spécificité de la déductibilité comptable de certaines charges.
 - Répartir le résultat entre les apporteurs de capitaux : comment s'y prendre ?
 - Remplir ses obligations fiscales : quel CERFA, points d'attention.
 - La fiscalité des SCI et GFA : les particularités.
 - Déclaration des revenus issus des GFA et SCI : nature de revenu et déclaration de revenus.
 - Illustration par 1 ou 2 exemples concrets.
 - Évaluation/bilan des acquis de la formation et de la formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Échanges, réponse à vos questions.
- Recensement des questions en amont.
- Remise d'un support de formation.

APPORTER :

- De quoi prendre des notes.
- Les statuts de votre GFA ou de votre SCI, vos déclarations fiscales (formats papier), la comptabilité que vous faites.
- Un support de formation vous sera remis lors de la formation.
- Une attestation de présence sera transmise à l'issue de la formation.



POUR TOUS : au titre de vos absences de la ferme pour formation, vous pouvez bénéficier d'un tarif préférentiel au Service de Remplacement (et qui peut être sur un autre jour que celui de la formation).

POUR LES EXPLOITANTS AU RÉEL : en participant à cette formation, vous pouvez bénéficier d'un Crédit d'Impôt Formation de 70,21 €/jour de formation. Plafond de 40h de formation par année civile. Une attestation vous est transmise par l'AFOCG 45 après la fin de la formation suivie.

- Pour les agriculteurs à jour de leurs cotisations MSA et adhérents à l'AFOCG 45 : gratuit dans la limite de plafond de 2000 € accordé par Vivea. (si le montant de votre enveloppe restante ne couvre pas la totalité des frais pédagogiques, la partie non couverte de ces derniers vous sera facturée).
- Créez votre compte et consultez votre conso. "VIVEA". (Retrouvez "la notice de compte utilisateur VIVEA" sur notre site dans notre espace "A TÉLÉCHARGER" ou en suivant ce lien : https://www.interafocg.org/images/imagesFCK/section_85/file/notice_compte_utilisateur_vivea.pdf)
- Pour les agriculteurs non-adhérents à l'AFOCG 45 :
 - Prendre l'adhésion Découverte de l'AFOCG 45 à 107 €.
- Pour les porteurs de projet, les salariés ou les personnes en recherche d'emploi : nous contacter.

CONDITIONS ET VALIDATION D'INSCRIPTION

Pour valider votre inscription, bulletin d'inscription, chèque de caution (voir au ci-dessous), convention et règlement intérieur à retourner dûment complétés et signés à l'AFOCG 45, au plus tôt. MERCI néanmoins de vous faire connaître dès réception de l'invitation.

Votre inscription sera validée à la réception du chèque de caution de 140 € à l'ordre de l'AFOCG 45. (Restitution après participation à l'ensemble de la formation, transmission d'une attestation d'affiliation MSA pour les nouveaux installés et financement VIVEA acquis).



BULLETIN D'INSCRIPTION

NOUVEAUTÉS FISCALES, QUELS IMPACTS ? GÉRER UNE SCI OU UN GFA, COMMENT S'Y PRENDRE ?

Inscription possible en ligne en cliquant ICI

Société, entreprise :

Nom, prénom :

Adresse :

.....

Tél :

Mail :

- Je m'engage à participer à la formation mentionnée ci-dessus, qui a lieu le mardi 03/03/2020.

Je joins le chèque de caution spécifié sur l'invitation à cette formation.

Comment avez-vous connu cette formation ? :

- Courrier Mail Site Afocg45 Facebook Autres :

En cas d'inscription en ligne, ne renvoyer que le chèque de caution par courrier.

Pour la prise en charge de cette formation :

Date de naissance :

Si installé depuis - de 2 ans :

- Date installation :
- Date affiliation MSA :

- Chef d'exploitation à jour de ses cotisations MSA*
- Conjoint collaborateur
- Congé de formation
- Salarié
- Particulier
- Autre (à préciser) :

* Si ce n'est pas le cas, nous contacter



(Association de Formation Collective à la Gestion)

91 grande rue - 45260 LORRIS

☎ : 02.38.90.44.00 - ✉ : afocg45@orange.fr - 🌐 Site internet : <http://www.interafocg.org/afocg45> - 📘 : @afocg45